

évaluer

Un projet qui regroupe de nombreux acteurs de l'eau

Les collectivités locales au cœur du dispositif.

- Les communes et intercommunalités renseignent les indicateurs de performance et les données de contexte pour alimenter la base de données. Elles pourront utiliser ces données pour piloter leurs services et informer leurs citoyens usagers.
- Les opérateurs, publics et privés, ont participé à la définition des indicateurs et produisent les données pour les calculer.
- Dans chaque département, les DDT(M) (Direction départementale des territoires et de la mer) fournissent une mission d'assistance auprès des collectivités locales. Elles assistent, si besoin, les collectivités pour saisir les données et veillent à la cohérence de ces dernières.
- Les associations d'élus assurent le relais d'information auprès des collectivités pour le bon fonctionnement, l'organisation et la valorisation des données.
- Les associations de consommateurs et d'usagers sont associées à la définition des orientations stratégiques de l'observatoire.
- Les agences de l'eau assurent la valorisation des données à l'échelle de leur bassin versant.
- Les conseils généraux disposent d'un accès aux données pour les valoriser à l'échelle de leur département.



L'observatoire offre un accès national en ligne des données sur les services d'eau et d'assainissement sur :



www.services.eaufrance.fr

Cet observatoire est intégré au sein du système d'information sur l'eau (SIE), accessible sur le portail Internet www.eaufrance.fr. Il rassemble des données sur les cours d'eau, les plans d'eau, les eaux littorales et les eaux souterraines.

faciliter

Un outil au service des collectivités locales et des citoyens

L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

faciliter

diffuser

piloter

améliorer

évaluer

informer

diffuser

valoriser



améliorer

diffuser

piloter



36 711 communes et 2 600 établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de la gestion de plus de 14 000 services d'eau et 22 000 services d'assainissement en France.

Ouvert en novembre 2009, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement est désormais en ligne sur www.services.eaufrance.fr. Pour la seconde année consécutive, les collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalités, peuvent saisir les données de leurs services sur ce site.

Aujourd'hui sur l'observatoire

La base de données s'est enrichie de plus de 1 000 services d'eau et d'assainissement depuis un an. Au total, près de 40% de la population peut désormais accéder à des informations sur leurs services d'eau et d'assainissement.

Une réglementation pour améliorer la transparence des services :

- 1995 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS), établi par les collectivités.
- Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 : création d'un observatoire des services d'eau et d'assainissement. Mise en place et pilotage assurés par l'Onema.
- Décret n°2009-1543 du 11 décembre 2009 et arrêté du 26 juillet 2010. Ils fixent, à travers le schéma national des données sur l'eau, l'organisation du système d'information sur l'eau. L'Onema est en charge de la coordination technique et de la mise en place du SIE, lequel porte, notamment sur des données et indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques, les usages et les SPEA (Services publics d'eau et d'assainissement).
- Avec l'arrêté du 26 juillet 2010, les collectivités qui saisissent leurs données sur le site de l'observatoire et transmettent par ce canal un RPQS complet remplissent leur obligation de transmission de leur rapport en préfecture.

3 types de données à renseigner dans l'observatoire

- **Les caractéristiques du service de la collectivité locale** : mode de gestion, nature des ressources en eau, détail de la facturation, modalités de tarification...
- **Une description du service** : indicateurs économiques, nombre d'habitants desservis en eau potable, par un réseau de collecte des eaux usées par un service d'assainissement non collectif...
Ces deux premiers types de données permettent de caractériser le service et de regrouper les services de même type afin de les comparer.
- **Des indicateurs de performance** : conformité de l'eau distribuée, performance des stations d'épuration, estimation des fuites, etc. Ces indicateurs permettent de suivre dans le temps l'évolution de la performance des services et fournissent les données de comparaison.

améliorer

En 2010 et 2011, l'observatoire évolue !

En évolution constante, l'observatoire offre pour fin 2010 une refonte complète de l'interface de saisie pour les collectivités.

Objectif : améliorer l'ergonomie du portail et donc faciliter la saisie des données.

Parallèlement, l'Onema travaille à la création d'une base documentaire de référence comprenant de nombreux documents techniques d'explication, des fiches pédagogiques, etc. Un RPQS-type (rapport annuel sur le prix et la qualité du service) sera également disponible en 2011 pour l'exercice 2010.

L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

- Un outil destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalités, pour piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre, comparer leurs performances avec des services similaires.
- Une réponse aux exigences des usagers et des citoyens soucieux d'avoir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service.
- Une base de données nationale des prix et des performances des services publics d'eau et d'assainissement.
- À terme, un panorama complet de la situation française, grâce à un suivi interannuel des indicateurs permettant de fournir des éléments de comparaison entre services.

valoriser

2 exemples d'indicateurs

- **Prix de l'eau**
Il ne reflète pas directement la performance du service, mais il constitue un repère important pour l'utilisateur.
Aux collectivités et aux usagers, l'observatoire fournira des éléments de comparaison standardisés pour se positionner par rapport à des services similaires, facilitant ainsi les échanges sur ce sujet avec leurs administrés.
- **Fuites**
La diminution des fuites est un enjeu important de la gestion d'un service, afin de limiter les prélèvements et de protéger la ressource en eau. Grâce aux indicateurs, les collectivités disposeront d'un état des lieux précis de leur réseau d'eau, d'un suivi de son évolution, et auront la possibilité de planifier les interventions nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon niveau de performance. Le citoyen usager pourra également voir l'état du réseau et suivre les décisions de travaux mis en place par le service public pour l'améliorer.

diffuser

évaluer

faciliter